



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUTES-PYRÉNÉES

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°65-2018-054

PUBLIÉ LE 28 JUIN 2018

Sommaire

Préfecture Hautes-Pyrenees

65-2018-06-27-001 - Ap de suppléance des fonctions préfectorales le 29 juin 2018 (2 pages)

Page 3

Préfecture Hautes-Pyrenees

65-2018-06-27-001

Ap de suppléance des fonctions préfectorales le 29 juin
2018



PRÉFÈTE DES HAUTES-PYRÉNÉES

Direction de la citoyenneté et des
collectivités locales

Référent juridique

ARRÊTÉ N° 65-2018-06-

**accordant la suppléance
des fonctions préfectorales
à Madame Constance DYEUVRE,
sous-préfète de Bagnères-de-Bigorre,
le vendredi 29 juin 2018
de 8 heures à 20 heures**

**La Préfète des Hautes-Pyrénées,
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret du 9 juin 2016 portant nomination de Mme Béatrice LAGARDE, préfète des Hautes-Pyrénées ;

Vu le décret du 30 janvier 2018 portant nomination de Mme Constance DYEUVRE, conseillère du corps des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel, en qualité de sous-préfète, sous-préfète de Bagnères de Bigorre ;

Vu le décret du 27 avril 2018 portant nomination de M. Samuel BOUJU, administrateur civil hors classe détaché en qualité de sous-préfet hors classe, secrétaire général de la préfecture des Hautes-Pyrénées ;

Considérant l'absence simultanée de Mme Béatrice LAGARDE, préfète des Hautes-Pyrénées et de M. Samuel BOUJU, secrétaire général de la préfecture des Hautes-Pyrénées, le vendredi 29 juin 2018 de 8 heures à 20 heures ;

Sur proposition de M. le secrétaire général de la préfecture des Hautes-Pyrénées ;

Pour les horaires d'accueil des services de la préfecture consultez le site internet <http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr>

Préfecture - Place Charles de Gaulle – CS 61350 – 65013 TARBES Cedex 9 – Tél : 05 62 56 65 65 – Télécopie : 05 62 51 20 10
courriel : prefecture@hautes-pyrenees.gouv.fr - Site Internet : www.hautes-pyrenees.gouv.fr

ARRÊTE

ARTICLE 1 – Mme Constance DYEUVRE, sous-préfète de Bagnères-de-Bigorre, est chargée de la suppléance des fonctions préfectorales, le vendredi 29 juin 2018 de 8 heures à 20 heures.

ARTICLE 2 - Mme la sous-préfète de Bagnères-de-Bigorre est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Tarbes, le **27 JUIN 2018**



Béatrice LAGARDE